



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°25
05 JUIN 2025

DÉCLARATION DE
JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

COMMISSION DES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE

La CFDT appelle à des efforts équitablement partagés

La CFDT a participé à la Commission des comptes de la Sécurité sociale le 3 juin 2025. Dans un contexte marqué par une dégradation des comptes sociaux dont le niveau est inédit hors crise économique ou sanitaire, cette réunion a porté sur la trajectoire du retour à l'équilibre des comptes sociaux à partir du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Au terme de cette réunion, le gouvernement n'a pas précisé ses orientations.

Pour la CFDT, **la Sécurité sociale n'a pas été suffisamment financée** ces dernières années. Le retour à l'équilibre des comptes sociaux est un enjeu de bonne gestion et de justice intergénérationnelle. La résorption des déficits de la Sécurité sociale à la fin des années 2010 montre **qu'un retour à l'équilibre est possible**. Pour y parvenir, il sera nécessaire de **mener une action résolue, dans un cadre pluriannuel, avec des échéances réalistes**.

La CFDT a rappelé six principes :

- La CFDT est attachée à **l'autonomie de gestion de la Sécurité sociale** par rapport à l'Etat, donc à la séparation stricte du financement de la Sécurité sociale et du budget de l'Etat.
- **La CFDT s'oppose à la suppression des cotisations sociales** supportées par les entreprises, voire de la contribution sociale généralisée (CSG), **que compenserait une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** à la charge des ménages, assortie d'un gel des salaires pour les travailleurs.
- La CFDT critique l'évolution non maîtrisée des exonérations de cotisations sociales, alors que leur efficacité au service de l'emploi n'est pas établie. La Cour des comptes fait le même constat dans son rapport 2025 sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale.
- La CFDT préfère que **le financement de la Sécurité sociale soit conforté par de la CSG**. Cette contribution sociale est dédiée à la Sécurité sociale. Ses assiettes sont larges et ne sont pas mitées par des exonérations. La CSG peut intégrer des éléments de diversification et progressivité, en taxant davantage le patrimoine et les placements.
- La CFDT considère que les dépenses de la Sécurité sociale doivent viser l'efficacité, ce qui suppose de lutter contre les situations de rente et de **mieux réguler la dynamique de financiarisation à l'œuvre** dans les branches Maladie, Famille et Autonomie.
- La CFDT estime enfin que **les efforts doivent être partagés par tous**, et pas seulement supportés par les travailleurs et les ménages.

La CFDT sera force de propositions dans les Hauts Conseils de la protection sociale et auprès des parlementaires, **pour que les réformes allient justice sociale et haut niveau de protection**, deux piliers de notre pacte social.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

Cfdt.fr

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19